

**ZAC Marché Beaux-Arts - Déclassement du domaine public
des voies publiques communales : rue Paris, place Paris et d'une partie
de la rue Jean Petit**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Conformément à l'arrêté de M. le Maire en date du 19 février 1998, une enquête publique sur le projet de déclassement de la rue Paris, place Paris et d'une partie de la rue Jean Petit s'est déroulée du 12 mars 1998 au 28 mars 1998. M. Eric KELLER faisant partie de la commission d'enquête de la ZAC Marché/Beaux-Arts a été désigné commissaire- enquêteur par M. le Maire.

Ce déclassement était rendu nécessaire pour permettre l'implantation de l'équipement marché couvert/cinéma, élément structurant de la ZAC «Marché/ Beaux-Arts».

Le projet à réaliser nécessite la maîtrise d'une emprise foncière délimitée par la rue Courbet, la rue Jean Petit après mise à l'alignement, la rue Goudimel et la façade Est du Musée des Beaux-Arts. La place Paris, la rue Paris et une partie de la rue Jean Petit contenues dans ce périmètre ont donc fait l'objet d'une procédure de déclassement pour les inclure dans le domaine privé communal, permettre le changement d'usage des lieux et la cession au concessionnaire de la Ville chargé de la construction de l'équipement.

Lors de l'enquête, un certain nombre d'observations ont été formulées. M. Eric KELLER, commissaire-enquêteur, après examen de ces différentes observations, a émis un avis favorable assorti de deux conditions expresses qui sont :

- la modification du plan de circulation afin d'éviter des nuisances pour les riverains de la rue Jean Petit,

- la mise en place de moyens appropriés afin de rappeler l'importance historique de Pierre Adrien Paris.

Il est proposé au Conseil Municipal de prononcer le déclassement tel qu'il a été défini et de prendre en compte les conditions émises par le commissaire-enquêteur :

- modification du plan de circulation : cette observation est cohérente avec les réserves de la commission d'enquête émises sur la ZAC Marché/Beaux-Arts. La Ville s'engage à desservir la ZAC et le parking des Remparts Dérasés à partir de la rocade et de la rue Elisée Cusenier sans autoriser ni favoriser la diffusion de la circulation dans les rues avoisinantes.

- rappel de Pierre-Adrien Paris : à l'emplacement de la rue Paris subsistera un passage public piétons qui pourrait conserver le nom de Pierre-Adrien Paris, sous l'appellation «passage Pierre-Adrien Paris».

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à approuver le projet de déclassement de la rue Paris, place Paris et d'une partie de la rue Jean Petit afin de l'aliéner au concessionnaire de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins huit abstentions, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 30 juin 1998.